

Le six mai deux mil vingt et un à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de CREMEAUX, dûment convoqué le 30 avril précédent, s'est réuni à la salle des fêtes Abbé Grosbost, située à Crémeaux, Grand'Rue, sous la présidence de Monsieur Didier PONCET, Maire.

PRESENTS : MMES & MM. PONCET Didier. CLEMENCON Thierry. BRUEL Laurent. GARRIVIER Sandra. DUBOST Jean-Christophe. MAILLET-FEUGERE Aurélien. TRAVARD Georges. BOURG Elodie. CONSTANS Simon. PRAS Stéphane. SESSEGOLO Patricia.

Secrétaire de Séance : M. Georges TRAVARD

Nbre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Représentés : 0 Votants : 11

Excusés : LOIZZO Laurent. MANISSOLLE Suzanne.
SANGLE André. MICHON Irène.

Absents : aucun

Conseillers ayant donné pouvoir : aucun

Le compte rendu du conseil municipal du 8 avril a été validé.

Programme de voirie 2021

Convention avec la Communauté de Commune du Pays d'Urfé

M. le Maire rappelle que la commune de Crémeaux souhaite programmer des travaux de voirie supplémentaires au titre du programme 2021.

La Communauté de Communes du Pays d'Urfé est Maître d'Ouvrage des Travaux de voirie sur les voies communales, et à ce titre finance les opérations à hauteur du montant qu'elle a alloué à chaque commune, selon la clé de répartition établie de longue date. La CCPU fait par ailleurs son affaire des demandes de subventions auprès du Département.

La commune de Cremeaux souhaite que des travaux supplémentaires soient réalisés, et au titre du programme 2021, des opérations dont le montant estimé à 20 385 € HT peuvent être inscrites et seront subventionnées par le Département.

Comme chaque année, la commune verse par fonds de concours à la Communauté de Communes 100% du montant HT des travaux supplémentaires qu'elle souhaite réaliser (la CCPU assurant le préfinancement de la TVA) et la CCPU reverse à la commune le montant de la subvention obtenue (50%) une fois celle-ci encaissée.

Ces modalités financières fond l'objet d'une convention à passer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les termes de ladite convention, pour le programme voirie 2021, et autorise le Maire à signer cette convention.

Il est rappelé que la durée d'amortissement de ces fonds de concours de voirie a été fixée à 10 ans, pendant la durée du mandat.

HORAIRE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

M. le Maire expose que selon le code de l'Éducation, le directeur académique des services de l'Éducation nationale peut accorder une dérogation à la répartition hebdomadaire des temps d'enseignement (art. D 521-10

du code de l'éducation) ; Et ainsi organiser une semaine scolaire répartie sur 8 demi-journées (décret n° 2016-1049 du 1er août 2016).

C'est le cas actuellement. La semaine d'école est répartie sur 4 jours (8 demi - journées)

Un courrier reçu, courant avril 2021, de M. l'Inspecteur d'Académie nous informe que les horaires actuels de l'école publique de la Tour donnent satisfaction sur les plans pédagogiques et éducatifs. Sauf avis contraire, ils ont vocation à être prolongés.

M. le Maire a contacté la Directrice d'école qui a également informé la mairie que les horaires actuels sont satisfaisants. Les autres membres du conseil d'école seront consultés.

Aussi M. le Maire propose de poursuivre la demande de dérogation à l'académie fixant l'école à la semaine de 4 jours, pour la période 2021 – 2024. Les dispositions de l'article L521-3 du code de l'éducation permettent au maire de modifier les horaires quotidiens d'entrée et de sortie des classes. M. le Maire propose de maintenir les horaires actuels, qui sont les suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8 H 45 - 12 H00	8 H 45 - 12 H00	Pas d'école	8 H 45 - 12 H00	8 H 45 - 12 H00
Après-midi	13H30 - 16 H 15	13H30 - 16 H 15	Pas d'école	13H30 - 16 H 15	13H30 - 16 H 15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- . approuve les horaires de l'école publique tels qu'énoncés ci-dessus
- . demande à l'académie la poursuite de la dérogation pour répartir la semaine d'école sur 4 jours, pour la période 2021 – 2024.

Délégué référent rando et espèces invasives

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de désigner un délégué référent rando et espèces invasives

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Mme Patricia SESSEGOLO, conseillère municipale, est désignée :

Déléguée référente rando et espèces invasives

Contrat de location photocopieurs

La société Image Laser Couleur qui assure la maintenance de notre parc de photocopieurs (mairie, agence postale et école publique) propose de revoir le contrat de maintenance qui va arriver à échéance, dans quelques mois.

Actuellement, la mairie dispose d'un copieur couleur, et l'agence postale et l'école, chacune un copieur noir et blanc. Il s'agit de matériel de marque Ricoh.

Un comparatif a été fait avec une autre société, Konica Minolta, et il s'avère que la société Image Laser Couleur reste plus avantageuse en termes de coûts.

M. le Maire propose de renouveler le contrat de maintenance pour du matériel en location avec Image Laser Couleur.

Cela comprendra :

- . un copieur couleur pour la mairie
- . un copieur couleur reconditionné pour l'école publique
- . un copieur noir et blanc pour l'agence postale

Le coût trimestriel de location est fixé à 348 euros ttc pour l'ensemble du parc de matériel. L'installation devrait intervenir entre juillet et septembre 2021.

Après avoir pris connaissance des propositions de M. le Maire, le conseil décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de maintenance avec la société Image Laser et mandate M. le Maire pour signer le nouveau de maintenance avec cette société.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet lotissement : Deux bureaux d'études ont été sollicités (réalité et OXYRIA), le conseil se donne le temps d'analyser les offres.
- Reprise du Vival : M. Benoit Dalle, a appelé à la mairie, il demande si possible de couvrir la partie au-dessus de la chambre froide et fermer avec un portail.
- Fleurissement : le conseil décide de ne pas donner suite à la demande de Mme Merle pour remettre les bacs à fleurs sur la place des tilleuls.
- Projet pylône : un nouveau site a été proposé à l'opérateur Bouygues pour le projet New-Deal (au lieu-dit la croix neuve).
- Cantine scolaire : lors d'une rencontre avec M. Russias et Mme Garrivier, les responsables de l'Esat, la mairie a été informée qu'ils ne pouvaient plus assurer les repas comme actuellement ; ils font plusieurs propositions :
 - . fermer la cantine aux scolaires
 - . faire 2 services (mais très compliqué à organiser)
 - . limiter le nombre d'enfantsAprès une réorganisation de la salle de réfectoire, il est convenu de continuer à accueillir les enfants dans la limite de 25.

Il est demandé aux parents de s'organiser au mieux pour ne pas dépasser ce quota.

 - . inscriptions d'élèves : pour info, un élève de Juré sera inscrit à Crémeaux. Un élève de Crémeaux sera inscrit sur St Jean St Maurice, pour des questions pratiques, par rapport à ses parents qui travaillent sur le roannais, et à leur mode de garde.
- Terrasse : le conseil est favorable à la demande du bistrot de Julie pour la mise en place d'une terrasse sur la voie publique.
- Compost ESAT : suite à la nuisance olfactive lors du mélange du compost pendant les weekends, l'ESAT s'engage à le faire en début de semaine, et d'évacuer les matières organiques des poulaillers sur le site de Bussy Albieux.

- Le comité des fêtes demande pour organiser la fête patronale (concours de pétanque, vélos fleuris et animations le dimanche après-midi). Vu les nouvelles mesures sanitaires, le conseil ne s'y oppose pas, mais va demander confirmation à Mme la Préfète.

- Recrutement d'un agent communal : des demandes ont été reçues, une présélection a été faite sur CV. 12 candidats seront reçus le vendredi 7 mai 2021 de 13h30 à 18h.
- City stade : la société Dekra a été sollicitée pour le contrôle des nouveaux jeux, ils devraient intervenir dans la quinzaine.

- Pétition : les conseillers sont informés du fait qu'un groupe d'habitants a établi une pétition contre la fermeture de la pharmacie. Ces administrés s'occuperont de la diffuser dans les commerces et assureront sa mise en ligne.

- Marché du terroir : si les conditions sanitaires le permettent, il devrait être organisé début juillet en partenariat avec le comité des fêtes

- . poubelle pour city stade : le conseil envisage l'achat de poubelle permettant le tri

- . bulletin communal : la responsable de la commission explique que des petits oublis ont été signalés (associations, entrepreneurs...) et excusés auprès des concernés.

- . journée « broyage » cela a été fait sur d'autres communes, notamment Cordelle, et pourrait être envisagé à Crémeaux